

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation permet aux participants :

- De découvrir comment exercer le rôle de représentant du personnel dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- De connaître le cadre légal de désignation d'un référent CSE
- De maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- De connaître les mesures et actions à mettre en œuvre dans l'entreprise pour assurer la mission du référent CSE

PROGRAMME :

- Rappel du contexte juridique
- L'obligation de nommer un référent Harcèlement sexuel au sein du CSE
- Les actions dont dispose le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Gestion de crise
- Assurer des actions de prévention des risques professionnels : information, formation, DUERP
- Détecter les situations ou comportements à risque et les moyens de prévention
- Déclencher une procédure d'enquête interne et la mettre en œuvre
- Savoir recueillir la parole d'une victime. Grands principes de l'entretien
- Recourir au droit d'alerte et de retrait ou au droit d'alerte en matière de droits fondamentaux et des libertés

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :

- Membres du CSE et plus spécifiquement membres de la CSSCT et référent CSE
- Maximum 12 personnes
- Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

DURÉE :

- 1 jour (7 h par jour)

FORMATEUR :

- Formateur spécialisé dans le domaine de la santé au travail.